

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2020

**Présents** : BON Helen, CHOULOT Alain, LACOMBE Myriam, MICHELET Dominique, VINCENT Jérôme et LHAOUCINE Yvan

Absents : PACCARD Raphaël (procuration à Myriam LACOMBE), BERNARDO Carine

**Secrétaire de séance** : Myriam LACOMBE

Le compte rendu de la réunion du 25 novembre 2019 est validé à l'unanimité.

### **Columbarium**

IL apparaît que le columbarium actuel est presque complet.

Le Maire nous présente les devis de la Marbrerie Bletteranoise et de Technofrance pour un nouveau columbarium.

La proposition de la Marbrerie Bletteranoise pour 3 461.00 € TTC est validée à l'unanimité.

Celui-ci sera installé lorsque les familles nous aurons sollicitées pour les deux concessions disponibles à ce jour.

### **Délibération autorisant le paiement des factures d'investissement**

Le conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des dépenses inscrites au budget primitif 2019.

### **Devis de remplacement du circulateur de la chaudière mairie école**

Le remplacement du régulateur de la chaudière à granulés doit être effectué. Deux devis nous sont présentés : SARL SALIN et CSTI.

Après analyse des documents, le devis de l'entreprise SALIN est retenu à l'unanimité pour un montant de 1 648.80 € TTC. Cependant le conseil municipal demande au maire de prendre des renseignements sur le type de régulateur.

### **DPU parcelle MR PINAT (Droit de Prémption Urbain)**

Suite à la vente des parcelles AI n° 63 et 65, un accord a été trouvé entre les propriétaires et la mairie pour céder à la commune une partie de la parcelle AI n°63 (environ 60 m<sup>2</sup>) pour 1 500 € (plus frais de notaire et de bornage à la charge de la commune) et la parcelle AI n°65 pour un montant de 500 € qui jouxte la voirie communale.

Le conseil municipal valide l'ensemble de cette transaction et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

### **Convention de répartition des charges COMCOM**

Suite à la prise de compétence de l'accueil extra-scolaire par la Communauté de commune Arbois, Poligny, Salins Cœur du jura, le conseil approuve la convention de mise à disposition des biens présents dans le bâtiment et utilisés pour ces services.

### **Assurance statutaire**

Jusqu'à présent les salariés de la commune bénéficiaient d'une assurance décès garantie par la société AVIVA. Suite à la résiliation du contrat, une nouvelle proposition reprenant les mêmes conditions nous a été proposée par l'assurance CNP.

Le coût de cette garantie s'élève à 0.38 % de la masse salariale (pourcentage inchangé)

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'offre de la société CNP.

D'autre part, le centre de gestion nous propose de se joindre à un appel d'offre concernant les garanties d'assurance maladie, maternité et décès des agents de la fonction publique territoriale. Ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le conseil municipal autorise le maire à donner mandat au Centre de Gestion pour lancer l'appel d'offre, sachant que cela n'engage en rien la commune quant à l'adhésion au contrat qui nous sera proposé par le Centre de Gestion.

### **Devis abattage arbre**

L'abattage d'une dizaine d'arbre dangereux chemin de Bougeon est nécessaire. Deux devis ont été proposés : Revermont Espace Vert et Entreprise Debouche

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise DEDOUCHE d'un montant de 1 981.20 € TTC.

La ligne PTT qui passe entre les arbres sera déposée provisoirement le temps d'effectuer les travaux et remise en place ensuite.

La commune prendra toutes les mesures pour assurer un travail en toute sécurité.

### **Admission en non-valeur**

A la demande du percepteur, le conseil municipal valide l'admission en non-valeur pour un total de 2 318.64 € (article 6541). Ces sommes représentent des impayés de facture émises à l'encontre des habitants de la commune. Renseignements pris auprès de percepteur, cette opération comptable n'annule pas la dette des personnes concernées.

### **Elections municipales**

Les élections municipales se dérouleront le 15 et 22 mars 2020.